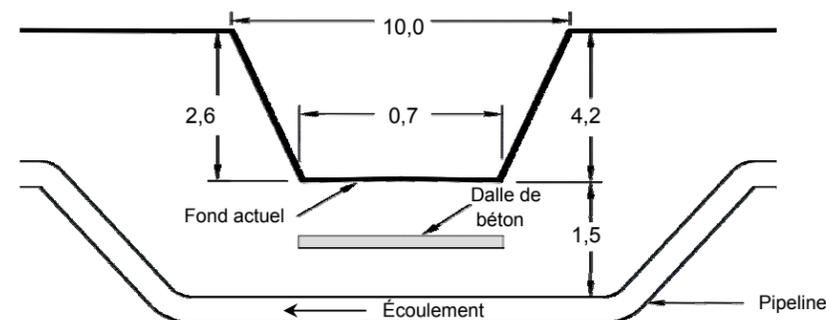


IDENTIFICATION / LOCALISATION

Nom : Br. n° 10 du c. d. Décharge du Trésor # 2447-44
 Type : Municipal
 Lot(s) : 332
 Rang : Concession de la Belle Rivière
 Cadastre : Paroisse de Sainte-Julie
 Municipalité : Sainte-Julie
 MRC : Lajemmerais

SECTION AU SITE DE TRAVERSÉE



Notes :

- Dimensions approximatives (m)
- Couverture minimale projetée sous le fond actuel. Le relevé d'arpentage détaillé permettra d'établir de façon précise la couverture minimale à respecter.
- La dalle de béton peut ne pas être requise.

ÉVALUATION DES HABITATS POUR LA FAUNE ICHTYENNE

• Intermittent : Non
 • Profondeur d'eau (m)* : Non déterminée / 0,05
 • Type d'écoulement* : Non déterminé / laminaire
 • Vitesse (m/s)* : Non déterminée / 0,25
 • Substrat** : Gravier / limon, déposition
 • Potentiel de fraie au site de traversée*** : Nul, nul, nul, faible
 • Habitat d'alimentation - Espèces : Aucune capture

• Habitat sensible à l'aval : Non
 • Obstacle à la migration vers l'amont : Oui
 • Vulnérabilité : Non vulnérable
 • Remarque(s) : Fossé de route.
 • Période recommandée de franchissement : Aucune restriction
 • Suivi recommandé après la construction : Aucun

Notes :

- * Mesure printanière / mesure estivale
- ** Substrat dominant / sous-dominant
- *** Potentiel de fraie pour salmonidés, espèces d'eau vive, espèces d'eau calme, cyprinidés

MILIEU ENVIRONNANT

Topographie : Plane
 Utilisation du sol : Agricole
 Type de sol : Argile limoneuse Providence
 (selon la carte pédologique)

PHOTO AU SITE DE TRAVERSÉE

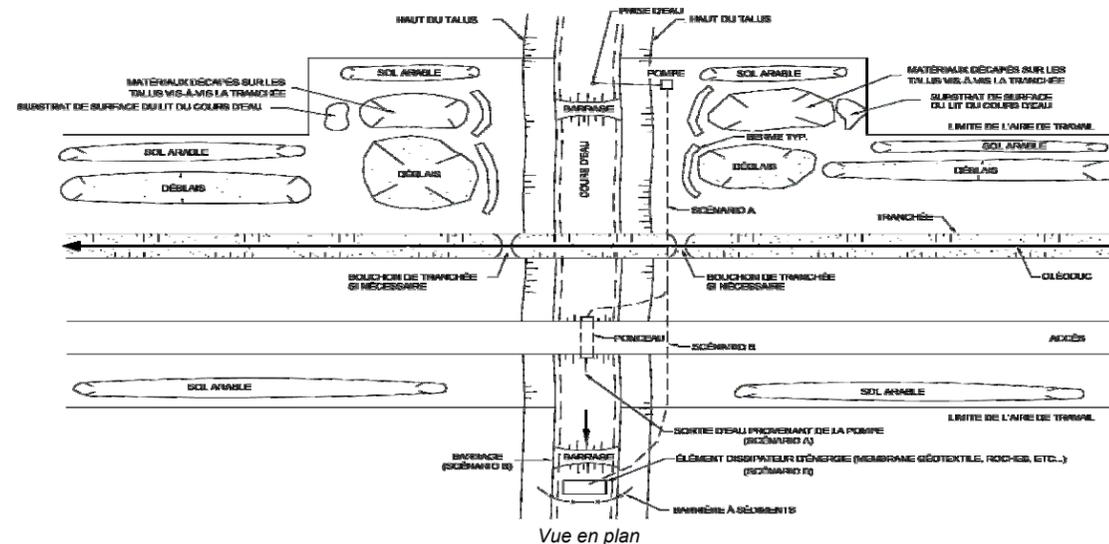


REMISE EN ÉTAT

Lit : Matériel original
 Talus : Pente originale
 Stabilisation : Ensemencement ou empierrement ou combinaison des deux

MÉTHODE DE CONSTRUCTION

TRAVERSÉE À SEC - BARRAGE ET POMPAGE



Notes :

L'ensemble des travaux préparatoires (décapage du sol arable, construction des bermes, soudage de la conduite, etc.) s'effectue avant le début de l'excavation. Ainsi, en général, les travaux dans les cours d'eau peuvent être réalisés sans interruption à l'intérieur d'une période de 6 à 15 heures.

Le ponceau sera installé lors de la préparation de la zone de travail. Il demeurera en place pour l'ensemble de la période des travaux et suite à la fermeture du chantier si les travaux n'étaient pas complétés. Toutefois, celui-ci ne devra causer aucune entrave au libre écoulement des eaux et ne provoquer aucune inondation.

La méthode de construction et le plan de contrôle des sédiments proposés pourront être ajustés lors des travaux d'implantation du pipeline et ce, en fonction du débit du cours d'eau et des matériaux rencontrés lors de l'excavation.

Le décapage du sol arable de part et d'autre du cours d'eau s'effectue seulement en milieu cultivé.

Cette vue en plan est un croquis type et n'est nullement conçue à des fins de construction.



Projet :	PIPELINE SAINT-LAURENT		
Titre :	Fiche synthèse des cours d'eau		
Préparé par :	Guy Avoine, B. Sc., biol.		
Approuvé par :	Claude Veilleux, ing. & agr.		
Date :	Septembre 2006	Feuillet :	129 de 138
Fichier :	3325CD02.xls	Fiche no :	129A

Date	Révision	App.